

Réf: Dossier N° 047491

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « URBAN XPRESS » en abrégé « US »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré les oscar, Lot 643, Ilot 33

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Septembre 2021 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le 13 octobre 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « URBAN XPRESS » en abrégé « US »

Objet : Transport public

- Location
- VTC
- Transport de marchandises
- Prestations diverses
- Commerce général.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Angré les oscar, Lot 643, Ilot 33

Dirigeant(s) : M AFFOUMANI YAO STEVE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-06371 du 20/10/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°31103/GTCA/RC/2021 du 20/10/2021

